

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La 4^e assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord, tenue en visioconférence, sous la présidence de monsieur Éric Gagnon, après convocation légale à Saint-Jérôme, le 25 avril 2023, à 19 h 30, en mode virtuel.

173 membres connectés en direct et en différé (en date du 1^{er} mai 2023).

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Mot de bienvenue

Le président, M. Éric Gagnon, souhaite aux membres la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord qui se tient entièrement à distance. M. Gagnon agit comme président d'assemblée.

Tout d'abord, il introduit la nouvelle directrice générale de la Caisse, Mme Nadia Angers, qui se présente brièvement. Le président poursuit en présentant les autres personnes qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien.

- Mme Marie-Gabrielle Lamoureux, présidente du comité de mise en candidature qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures.
- Mme Gaétane Léveillé, présidente du comité Coopération qui présentera les engagements de la Caisse dans son milieu.
- Mme Nathalie Proulx, secrétaire du conseil d'administration qui sera assistée dans ses fonctions par Mme Sabrina Paré, adjointe à la direction générale.

Comme précisé dans l'avis de convocation, le président informe les membres que cette formule d'assemblée à distance implique qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours suivant cette première partie de l'assemblée, tels que la répartition des excédents annuels et les ristournes, ainsi que l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'assemblée générale annuelle

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions sont présentées par Mme Nathalie Proulx.

Ces modalités portent notamment sur :

- La façon de poser des questions, de proposer ou d'appuyer une recommandation du conseil d'administration.
- La façon de poser des questions tout au long de la présentation.

- La façon de voter lors des votes en direct.

Mme Proulx précise que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, deux personnes doivent être nommées à titre de scrutatrices. Le président recommande alors Mmes Marie-Josée Michaud et Catherine Dorais, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé.

Le président demande un proposeur et un appuyeur pour la recommandation. Après validation de leur qualité de membre de plein droit, il est proposé par Mme (*retiré*) et appuyé par M. (*retiré*) que la nomination des personnes scrutatrices soit soumise au vote en direct. Après la période de votation, le président annonce que la proposition de nommer Mmes Marie-Josée Michaud et Catherine Dorais comme scrutatrices est adoptée à l'unanimité.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par Mme Proulx, secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation (vote en différé)
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
 - 5.4. Prix de présence

6. Fin de la rencontre et remerciements



Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Le président demande un proposeur et un appuyeur pour la proposition d'ordre du jour. Après validation de leur qualité de membre de plein droit, il est proposé par M. (*retiré*) et appuyé par M. (*retiré*) que la proposition d'ordre du jour soit soumise au vote en direct. Après la période de votation en direct, le président annonce que l'ordre du jour est adopté à la majorité.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2022

Les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2022, sur le site Internet de la Caisse.

Le président demande un proposeur et un appuyeur pour la recommandation d'adopter le procès-verbal. Après validation de leur qualité de membre de plein droit, il est proposé par Mme (*retiré*) et appuyé par Mme (*retiré*) que la proposition soit soumise au vote en direct. Après la période de votation en direct, le président annonce que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

Le président présente chacun des administrateurs composant le conseil d'administration de la Caisse ainsi que le jeune administrateur de la relève et les remercie pour leur implication. Il indique également qu'il y a actuellement un poste vacant au sein du conseil d'administration.

Il énonce quelques réalisations de la Caisse dans la dernière année :

- La poursuite de nos initiatives pour soutenir les membres dans leur autonomie financière malgré le contexte économique incertain.
- Notre contribution à plusieurs projets dans la région par le biais du Fonds du Grand Mouvement dont l'implication majeure de Desjardins avec La Hutte, une toute nouvelle maison d'hébergement pour les personnes en situation d'itinérance.
- Les grands travaux technologiques du Mouvement Desjardins qui se sont poursuivis en 2022.
- Le lancement de la plateforme La Fabrique à projets, une plateforme innovante de collecte de fonds pour la réalisation de projets scolaires et parascolaires destinée aux écoles primaires et secondaires.
- Le concours interne de bourses d'études ainsi que la Fondation Desjardins qui ont permis de verser 42 000 \$ sous forme de bourses à 31 jeunes membres de la Caisse.

Le président remercie les membres pour leur confiance, ainsi que les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Mme Proulx, présidente du comité d'Audit et déontologie présente le bilan relatif à trois règles déontologiques pour la dernière année :

- 1- La première règle touche les situations de conflit d'intérêts. Le conseil déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- 2- La seconde règle concerne les dépôts et les prêts aux personnes intéressées. Le conseil n'a constaté aucune dérogation à la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée et aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularité relatives à un tel crédit.
- 3- La troisième règle s'applique aux contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le Code. La Caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par le Code en respectant les conditions prévues à cet effet. À ce titre, la Caisse a octroyé 1 contrat, pour un total de 173 357,28 \$ pour 3 ans. Ce contrat a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

3.3. Rapport financier

Les membres sont invités à écouter une capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers, suivie par une deuxième capsule présentant la situation financière de la Caisse pour le dernier exercice. Au terme du visionnement, la directrice générale résume quelques faits saillants et répond aux questions des membres.

M. (retiré) demande quels sont les résultats de la Caisse par rapport aux cibles fixées en début d'année.

Mme Angers répond que les résultats d'épargne sont à 161% de la cible (129 M\$) et que les résultats au crédit hypothécaire sont à 158% de la cible (152 M\$).

M. (retiré) demande quelle est la raison pour laquelle les excédents ont diminué de 32 M\$ à 22 M\$.

La DG explique que la principale raison de la diminution des excédents est l'augmentation des cotisations au niveau des instances du Mouvement attribuable entre autres aux investissements en technologie.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente du comité Coopération, Mme Gaétane Léveillé, présente le rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

Les membres visionnent une capsule vidéo qui présente le bilan de l'engagement de la Caisse dans son milieu et les différents projets appuyés par le Fonds d'aide au développement du milieu en 2022.

Mme Léveillé présente ensuite le solde du Fonds d'aide au développement du milieu ainsi que les sommes détenues dans la réserve. Elle explique la nécessité de conserver un certain montant dans cette réserve afin de permettre à la Caisse de prendre des engagements structurants sur plusieurs années et d'avoir l'assurance de pouvoir

répondre aux besoins collectifs des membres dans un contexte où les excédents seraient moins élevés.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les membres à envoyer leurs questions via la boîte de dialogue prévue à cet effet et il y répond en collaboration avec la directrice générale.

En réponse à *M. (retiré)*, le président indique qu'il y a environ 90 personnes qui écoutent l'assemblée en direct. Il rappelle que celle-ci sera disponible en réécoute.

Mme (retiré), *M. (retiré)* et *M. (retiré)* adressent leurs félicitations pour les excellents résultats de la Caisse ainsi que son implication dans le milieu.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Une capsule vidéo expliquant le versement des ristournes individuelles et collectives est présentée aux membres. Toute la documentation de référence sera disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Le président précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

Il invite la directrice générale à présenter la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir qui est détaillée dans le tableau ci-dessous. Elle indique que les excédents nets après ristournes aux membres de la Caisse se chiffrent à 22 852 k\$.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	22 852 k\$
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	70 999 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	245 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	18 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	94 114 k\$
	Affectation au FADM	(692) k\$
	Affectation à la RRE	(24 471) k\$
	Affectation à la réserve générale	(68 951) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 5 249 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADM |
Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE |
Réserve pour ristournes éventuelles

Elle présente également les taux applicables pour les différents volets de la ristourne. Bien que les ristournes totales augmentent, compte tenu de l'augmentation des volumes et du fait que des ristournes soient versées sur plus de produits, le taux sera de 0,58\$ par 1 000 \$ de volume, autant pour les particuliers que pour les entreprises.

Le président demande un proposeur et un appuieur pour la recommandation.

Après validation de leur qualité de membre de plein droit, il est proposé par Mme (retiré) et appuyé par Mme (retiré) que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 soit soumis au vote à partir de minuit le soir même, et ce, pendant 4 jours.

Le président invite les membres à poser leurs questions via la boîte de dialogue prévue à cet effet.

M. (retiré) demande pourquoi la Caisse affecte des sommes au FADM alors que le solde actuel est de 2,5 M\$.

Mme Angers revient sur l'explication de la présidente du comité Coopération à ce sujet. Elle ajoute que la Caisse reçoit de plus de plus de demandes pour le FADM, il est donc suggéré d'augmenter notre pouvoir d'agir.

M. (retiré) demande si les ristournes sont établies en fonction de la performance du Mouvement et non seulement de la Caisse et depuis quand.

Mme Angers indique qu'effectivement les ristournes ne sont plus calculées en fonction de la performance de la Caisse, mais bien en fonction de la performance du Mouvement Desjardins, et ce, depuis quelques années.

M. (retiré) demande si la ristourne est application sur les placements détenus chez Valeurs mobilières Desjardins Inc.

Mme Angers répond que oui, la ristourne est versée sur les frais de gestion de ces placements.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Le président, M. Éric Gagnon, agira comme président d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse. Mme Nathalie Proulx agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

M. Gagnon cède la parole à Mme Marie-Gabrielle Lamoureux, présidente du comité de mise en candidature, qui présente le rapport du comité en vue de l'élection des membres du conseil d'administration. Elle rappelle la démarche du profil collectif enrichi qui permet au conseil d'administration de se donner des cibles de compétences et de représentativité.

Pour l'assemblée générale de cette année, cinq postes sont à combler. La Caisse a procédé à un appel de candidatures qui a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2023. Mme Lamoureux énonce les critères recherchés afin d'enrichir le profil collectif du conseil d'administration.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu quinze candidatures éligibles. Quatre personnes se sont désistées, ce qui porte le nombre de candidats aux élections à onze. Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le site Internet de la caisse et est disponible à la Caisse sur demande.

Les personnes candidates suivantes sont éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

Mme Céline Beauchamp
M. Raphaël Beauchamp
M. Abdel Hakim Boulariah
M. Stéphane Denis
M. Pier-Alexandre Déry
M. Ronald Gill
M. Pierre Labelle
Mme Gaétane Léveillé
M. Étienne Montreuil
Mme Véronique Patry
M. Germain Richer

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Le président indique qu'afin de permettre à l'assemblée de mieux connaître les onze candidats aux élections, ceux-ci se présenteront à tour de rôle, en direct à la caméra, à l'exception de M. Germain Richer qui ne pouvait être présent. Pour ce dernier, la présidente du comité Mise en candidature fera la lecture de son texte de présentation. Chaque candidat dispose d'un maximum d'une minute pour se présenter.

5.2.4. Élection par votation

Le président rappelle que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La secrétaire, Mme Proulx, rappelle aux membres les éléments sur lesquels ils seront appelés à voter, soit la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes, et l'élection des membres du conseil d'administration. Elle présente également les différentes façons de voter, et indique que dès minuit ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le vendredi 29 avril.

Nouveauté cette année, les membres ne détenant pas le service AccèsD auront la possibilité d'utiliser deux bornes de votation situées à notre centre de services Saint-Antoine ou à notre centre de services Prévost et accessibles pendant nos heures d'ouverture.

Mme Proulx indique que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, le dimanche 30 avril, date à laquelle les votes seront publiés sur le site Internet de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif. Toutefois, advenant un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

5.4. Prix de présence

La Caisse fera tirer, parmi tous les membres présents en ligne en direct, deux cartes-cadeaux d'une valeur de 100 \$ chez deux de nos commerces locaux membres de Desjardins. Les membres sont invités à cliquer sur le bouton correspondant, sous la fenêtre vidéo, avant la levée de l'assemblée. Les gagnants seront contactés par courriel dans les prochains jours et ils seront annoncés sur la page Facebook de la Caisse.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président informe les membres de la tenue d'un événement organisé pour eux le 24 mai prochain, en formule 5 à 7, au Théâtre Gilles-Vigneault. Une invitation détaillée leur sera envoyée par courriel et publiée sur la page Facebook de la Caisse.

De plus, il souligne le départ d'un administrateur pour qui le mandat se termine ce soir, M. Alain Brodeur, membre du conseil d'administration depuis plus de 27 ans. Il le remercie pour son dévouement et son implication au sein de la Caisse et de la communauté durant toutes ces années.

En terminant, le président remercie les membres pour leur participation virtuelle à cette assemblée générale annuelle à distance et plus particulièrement les employés de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux les servir.

Cette portion de l'assemblée tenue le 25 avril 2022 se termine à 20 h 55.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur la répartition des excédents annuels (ristournes)

La proposition est adoptée par les membres qui ont voté à 95,8% en faveur de la recommandation.

Élection des membres du conseil d'administration

Les candidats suivants sont élus :

M. Raphaël Beauchamp
M. Pier-Alexandre Déry
Mme Gaétane Léveillé
M. Étienne Montreuil
Mme Véronique Patry

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 30 avril 2023, à 23 h 59.

Éric Gagnon
Président

Nathalie Proulx
Secrétaire

